

Conférence de presse  
**Présentation et état des lieux  
des projets en cours et à venir**

LUNDI 13 DECEMBRE 2021  
SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE

DOSSIER DE PRESSE

P  
R  
E  
S  
S  
E

PERSONNES PRESENTES :

**Alain GALLU -**

Président du Syndicat des Portes de  
Provence

**Yves COURBIS -**

Vice-Président en charge de la  
prospection et de la médiation

**Hélène MOULY -**

Vice-Présidente en charge du réemploi et  
des déchèteries

NOUS SUIVRE :



[WWW.SYPP.FR](http://WWW.SYPP.FR)

# PLPDMA : lancement du projet de territoire

**Le Syndicat des Portes de Provence engage la mise en oeuvre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) permettant d'offrir une lisibilité des orientations politiques, réglementaires et techniques pour la période 2021-2026.**

Bien que n'étant pas directement concerné par cette réglementation, la prévention et la réduction des déchets à la source apparaissent aujourd'hui comme les objectifs prioritaires du Syndicat des Portes de Provence.

L'analyse et la rédaction de ce document, réalisées par les services du SYPP, ont fait l'objet d'une large et vaste consultation et concertation de l'ensemble des acteurs du territoire :

- Les EPCI par la présentation et les échanges au sein des commissions Environnement et Déchets ;
- Les élus locaux du territoire ;
- Les usagers par le biais d'une concertation grand public en ligne du 1er mars au 1er juin 2021 ;
- Les acteurs associatifs ;
- Les partenaires institutionnels.

Dans sa version définitive, le PLPDMA s'articule de la façon suivante :

Le diagnostic initial (comprenant une analyse supplémentaire par EPCI en vue de faciliter la rédaction des PLPDMA au sein des EPCI) permettant d'appréhender la situation actuelle du territoire et de se situer vis-à-vis des objectifs ;

La définition des objectifs du Syndicat intégrant l'analyse réglementaire ;

Le programme d'actions réparti en quatre axes principaux et 10 sections ;

La définition précise des actions techniques à mettre en oeuvre par section avec planification et budget alloué ;

La définition des actions de communication à mettre en oeuvre à l'appui de chaque action technique intégrant le planning de réalisation et le budget alloué.



## Zoom sur la prévention :

Le SYPP s'attache, au travers de sa politique déchets, au respect de la hiérarchisation des modes de traitement qui tend à privilégier l'évitement de la production déchets ainsi que la valorisation matière ou énergétique de ceux-ci avant leur élimination.

Le PLPDMA, en tant que projet de territoire, oriente la politique de prévention sur la réduction des déchets ultimes pour accroître le taux de valorisation, diminuer la part enfouie, et mettre en place des actions fortes.

# LES AXES DE PRÉVENTION

À partir des différents objectifs réglementaires, il est nécessaire d'identifier où se situe le SYPP, afin d'être en mesure de prévoir les actions à mettre en place pour les atteindre.

## LES OBJECTIFS QUANTIFIÉS

**-53kg**



par an et par habitant de déchets ménagers d'ici 2025.



Pourcentage à atteindre pour la valorisation matière des déchets non dangereux non inertes en 2025



## ENGAGEMENT FINANCIER ANNUEL

2022 : 160 000€

2023 : 166 000€

2024 : 89 000€

2025 : 40 000€

Aide financière de l'ADEME et de la région Auvergne Rhône Alpes

### Axe 1 : Gestion intégrée des biodéchets / résorption du gaspillage alimentaire

*Action 1* : Développer le compostage partagé/individuel

*Action 2* : Engager la lutte contre le gaspillage alimentaire

*Action 3* : Développer les collectes des biodéchets

*Action 4* : Maximiser la gestion domestique des biodéchets - compostage individuel

### Axe 2 : Economie circulaire / Recyclage / Valorisation matière

*Action 1* : Accroître le tri sélectif

*Action 2* : Développer les solutions de recyclage et de tri en déchèterie

*Action 3* : Encourager l'émergence d'une économie circulaire

### Axe 3 : Eco-exemplarité / communication active et engageante / consommation responsable

*Action 1* : Développer l'éco-exemplarité du SYPP

*Action 2* : Développer les actions visibles de prévention et en accentuer la diffusion - consommation responsable

*Action 3* : Promouvoir les modes de gestion intégrée des déchets végétaux

### Axe 4 : Accompagnement aux collectivités

*Action 1* : Encourager l'émergence d'une politique structurée de prévention sur les territoires adhérents au SYPP par l'élaboration de PLPDMA locaux

*Action 2* : Accompagner les collectivités dans l'optimisation technique et financière de leur service

*Action 3* : Encourager auprès des EPCI l'utilisation des outils fiscaux à leur disposition pour maximiser l'action de prévention

# Création d'un site de réemploi, réparation et revente des DEEE rayonnant à l'échelle de notre territoire

Par délibération du 21 septembre 2021, le Comité Syndical du SYPP a voté le versement d'une aide financière au démarrage d'un montant de 100 000€ TTC à l'association ENVIE Drôme Ardèche pour la création d'un site de réemploi, réparation et revente des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE), ayant un rayonnement à l'échelle du territoire du SYPP.

ENVIE Drôme Ardèche est un groupement de quatre associations d'insertion implantées dans le sud des départements de la Drôme et de l'Ardèche. Ses ambitions ? Développer de nouvelles activités favorisant l'insertion et l'emploi, et apporter une plus-value économique et sociale au bénéfice des publics et des territoires.

## Les valeurs du groupe



- Participer à la dynamique économique locale en créant de l'emploi ;
- Accompagner les publics sensibles vers une insertion durable ;
- Etre un acteur de la préservation de l'environnement ;
- S'assurer d'un travail effectué avec rigueur et professionnalisme.

ENVIE se développe autour du gros électroménager :

**Produits «froid»** : réfrigérateur, congélateur, cave à vin ...

**Produits «lavage»** : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle ...

**Produits «cuisson»** : four, cuisinière, table de cuisson, micro-ondes, hotte ...



Promotion du don d'appareils en vue d'une réparation/rénovation : les appareils restent des «produits» en évitant la cas «déchets» ;

Évitement de 60 tonnes d'appareils présentant un potentiel de réemploi;

S'inscrit dans le cadre de la politique et du programme local de prévention des déchets du SYPP

### Economie circulaire

- Proximité
- Transition écologique
- Réduction des déchets
- Collecte de gisement

### Création d'emploi

- Lutte contre l'exclusion
- Parcours d'insertion
- Atelier de réparation

### Consommation responsable

- Dynamisme de l'économie locale
- Pouvoir d'achat
- Mise en vente